

## ORDRE DU JOUR

Séance du Conseil

Date: Le lundi 17 mai 2021, à 18 h 30

1. Période de questions
2. Période d'information
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2021

### Administration générale

---

5. Habitations Maska – Immeubles locatifs municipaux – Entente de gestion (CP210510, art. 30)
6. Emprise ferroviaire du Canadien Pacifique – Tronçon Saint-Hyacinthe-Farnham – Demande de la Ville

### Finances

---

7. Approbation des comptes (Liste, analyse des comptes)

### Génie

---

8. Développement Domaine sur le Vert, phase 2 – Approbation des plans et devis (CP210510, art. 11)
9. Développement Domaine sur le Vert, phase 2 – Entente avec le promoteur (CP210510, art. 11)
10. Développement Domaine sur le Vert, phase 2 – Mandat à consultants (CP210510, art. 11)
11. Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU), volet 2 – Séparation des égouts du bassin de la Concorde, phase 3, avenue de la Concorde Sud – Protocole d'entente

### Loisirs

---

12. Cadre de référence événementiel révisé – Approbation (CP210510, art. 15)
13. Expression, Centre d'exposition de Saint-Hyacinthe inc. – Entente (CP210510, art. 17)

### Ressources humaines

---

14. Ressources humaines – Greffier – Embauche (CP210510, art. 19)
15. Ressources humaines – Procureur à la Division cour municipale et conseiller juridique – Embauche (CP210510, art. 20)
16. Ressources humaines – Préposé au Département voirie – Embauche (CP210510, art. 21)



17. Ressources humaines – Chef de la Division planification – Embauche (CP210510, art. 22)
18. Ressources humaines – Chef à la prévention – Embauche (CP210510, art. 23)
19. Ressources humaines – Préposé à la perception à la Division perception, taxation et évaluation – Nomination (CP210510, art. 24)
20. Ressources humaines – Percepteur des amendes à la Division cour municipale – Création et autorisation à combler le poste (CP210510, art. 25)
21. Ressources humaines – Plombier au Département immeubles, éclairage public et feux de circulation – Autorisation à combler le poste (CP210510, art. 26)
22. Ressources humaines – Service du génie et Service des Travaux publics – Abolition, création et autorisation à combler le poste (CP210510, art. 27)
23. Ressources humaines – Karine Malo – Permanence (CP210510, art. 28)

## **Travaux publics**

---

24. Intersection de la route 137 (avenue Saint-Louis) et de la route 224 (boulevard des Seigneurs Est et Ouest) – Demande au ministère des Transports du Québec (CP210510, art. 13, point 6.2)
25. Intersection de la route 231 (avenue Castelneau) et de la route 116 (boulevard Laurier Ouest) – Modification de l'itinéraire, l'ajout et la modification de panneaux directionnels d'accès à l'autoroute Jean-Lesage (A20) – Demande au ministère des Transports du Québec (CP210510, art. 13, point 6.4)
26. Intersection Grand Rang et Casavant Ouest – Panneaux directionnels de la route 116 (boulevard Laurier Ouest) – Demande au ministère des Transports du Québec (CP210510, art. 13, point 6.5)
27. Intersection de la rue des Cascades et de l'avenue Vaudreuil – Traverse piétonne de l'approche nord à l'approche est – Demande au ministère des Transports du Québec (CP210510, art. 13, point 6.6)
28. Édifice du 935 Dessaulles (caserne 1) – Membrane du plancher – Contrat
29. Ancien monastère des Sœurs adoratrices du Précieux-Sang – Travaux de plomberie – Contrat
30. Nouvelle bibliothèque municipale – Services professionnels en laboratoire – Contrat
31. Renouvellement de divers contrats – Année 2021

## **Urbanisme et environnement**

---

32. Plans d'implantation et d'intégration architecturale – Approbations (CP210510, art. 9, points 3.1, 4.1, 4.2, 5.1, 5.3, 6.1, 7.1, 8.1 et 10.1)
33. Dénomination d'espace vert – Approbation (CP210308, art. 9, point 7.2, CP210510, art. 14.14)
34. Dérogation mineure – 1600, rue Girouard Ouest – Approbation (CP210329, art. 10, point 10.1)
35. Dérogation mineure – 5560-5680, rue des Seigneurs Est – Approbation (CP210329, art. 10, point 10.2)



36. Adoption du premier projet de résolution concernant une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant la délivrance d'un certificat pour l'occupation d'un local commercial par une galerie d'art et un atelier d'artiste faisant partie du groupe « Commerce V (vente au détail non structurant) » au 470, avenue Vaudreuil (lot 1 439 805), situé dans la zone d'utilisation résidentielle 6079-H-33 (CP200914, art. 8, point 13.1)
- (Le territoire visé est situé dans le district Cascades, à proximité de l'intersection Vaudreuil/des Cascades)
37. Adoption du premier projet de résolution concernant une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant la délivrance d'un permis pour l'agrandissement d'un immeuble résidentiel afin d'y ajouter 12 logements au 1705, rue Girouard Ouest (lot 6 376 397), dans la zone d'utilisation commerciale 6023-C-07 (CP210308, art. 6, point 12.1)
- (Le territoire visé est situé dans le district Cascades, à proximité de l'intersection Girouard Ouest/Sainte-Anne)
38. Adoption du premier projet de résolution concernant une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant la délivrance d'un certificat pour l'occupation du rez-de-chaussée de l'immeuble commercial par tout usage faisant partie du groupe d'usage « Commerce III (Bureaux non structurants) » au 1615, allée du Marché (lots 1 440 428, 1 440 426-PC, 1 440 427-PC et 1 440 477-PC), situé dans la zone d'utilisation commerciale 6028-C-09 (CP210308, art. 6, point 12.4)
- (Le territoire visé est situé dans le district Cascades, entre les rues Saint-Antoine et des Cascades)
39. Adoption du premier projet de résolution concernant une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant la délivrance d'un certificat pour l'occupation de l'immeuble par un organisme d'hébergement transitoire d'adultes ayant une déficience intellectuelle (Maison alternative de développement humain (MADH Inc.)) soit un usage « Centre d'accueil ou établissement curatif » faisant partie du groupe d'usages « Institution II : Non structurant desservant la Ville » aux 2320-2330, rue Girouard Ouest (lot 1 965 769), situé dans la zone d'utilisation résidentielle 2211-H-12 (CP210329, art. 10, point 11.1)
- (Le territoire visé est situé dans le district Hertel-Notre-Dame, à proximité de l'intersection Girouard Ouest/Raymond)
40. Adoption de la résolution concernant une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) au 700, rue Delorme, visant la délivrance d'un permis de construction et d'occupation pour une habitation multifamiliale de 312 unités de logement, réparties sur différents niveaux culminant à 9 étages (CP210510, art. 11)
- (Le territoire visé est situé dans le district Cascades, à l'extrémité est de la rue Delorme)



## Réglementation

---

41. Projet de règlement numéro 350-115 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 350 afin :
- d'autoriser le fonctionnaire municipal désigné à exiger tout document supplémentaire jugé nécessaire;
  - d'exiger un plan projet d'implantation lors d'une demande de permis de construction;
  - de modifier le délai applicable à la démolition ou la réparation de tout bâtiment incendié ou autrement détruit;
  - d'augmenter l'empiètement maximal permis dans une marge avant d'un balcon, perron, galerie, patio ou escalier extérieur;
  - de prévoir un empiètement maximal d'un balcon, perron, galerie, patio ou escalier extérieur par rapport à une ligne latérale;
  - de réduire le recul en cour avant d'un muret et d'une clôture;
  - d'intégrer des dispositions particulières à l'implantation d'une piscine et d'une clôture la ceinturant sur un terrain transversal;
  - d'exempter les établissements commerciaux intégrés à toute nouvelle résidence mixte situés au centre-ville de l'application des dispositions en matière de stationnement hors-rue;
  - de modifier les conditions d'aménagement d'une aire de stationnement en cour avant pour un usage résidentiel;
  - de préciser les aires où l'implantation d'une clôture est permise pour les terrains d'angle, les terrains transversaux et les terrains d'angle transversaux;
  - qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation résidentielle 5075-H-01 fasse désormais partie de la zone d'utilisation institutionnelle 5198-P-03;
  - d'autoriser l'usage du groupe « Résidence I (1 logement isolé) » dans la zone d'utilisation résidentielle 2210-H-15;
  - de réduire la marge arrière minimale, d'augmenter la hauteur maximale d'une clôture en cour avant secondaire et d'augmenter l'empiètement maximal d'un escalier extérieur dans une marge arrière dans la zone d'utilisation résidentielle 2228-H-20;
  - d'autoriser la « Fabrication de mets préparés (#2089) », à titre d'usage complémentaire à un usage « Restauration avec service complet ou restreint (#581) » dans la zone d'utilisation commerciale 3054-C-03;
  - d'autoriser le groupe d'usages « Résidence II (1 logement jumelé) » et de fixer des normes de lotissement pour un bâtiment jumelé dans la zone d'utilisation résidentielle 4107-H-04;
  - d'autoriser le groupe d'usages « Résidence VII (3 logements isolés) » dans la zone d'utilisation résidentielle 4181-H-23;
  - d'autoriser le groupe d'usages « Résidence XXII (Résidence mixte) » dans la zone d'utilisation mixte 6036-M-02;
  - d'autoriser les groupes d'usages « Résidence XII (5 à 6 logements isolés) », « Résidence XIII (5 à 6 logements jumelés ou en rangée) », « Résidence XIV (5 à 6 logements jumelés ou en rangée) », « Résidence XV (5 à 6 logements jumelés ou en rangée) », « Résidence XVI (5 à 6 logements jumelés ou en rangée) », « Résidence XVII (5 à 6 logements jumelés ou en rangée) », « Résidence XVIII (5 à 6 logements jumelés ou en rangée) », « Résidence XIX (5 à 6 logements jumelés ou en rangée) », « Résidence XX (5 à 6 logements jumelés ou en rangée) », « Résidence XXI (5 à 6 logements jumelés ou en rangée) », « Résidence XXIII (5 à 6 logements jumelés ou en rangée) », « Résidence XXIV (5 à 6 logements jumelés ou en rangée) », « Résidence XXV (5 à 6 logements jumelés ou en rangée) », « Résidence XXVI (5 à 6 logements jumelés ou en rangée) », « Résidence XXVII (5 à 6 logements jumelés ou en rangée) », « Résidence XXVIII (5 à 6 logements jumelés ou en rangée) », « Résidence XXIX (5 à 6 logements jumelés ou en rangée) », « Résidence XXX (5 à 6 logements jumelés ou en rangée) », « Résidence XXXI (5 à 6 logements jumelés ou en rangée) », « Résidence XXXII (5 à 6 logements jumelés ou en rangée) », « Résidence XXXIII (5 à 6 logements jumelés ou en rangée) », « Résidence XXXIV (5 à 6 logements jumelés ou en rangée) », « Résidence XXXV (5 à 6 logements jumelés ou en rangée) », « Résidence XXXVI (5 à 6 logements jumelés ou en rangée) », « Résidence XXXVII (5 à 6 logements jumelés ou en rangée) », « Résidence XXXVIII (5 à 6 logements jumelés ou en rangée) », « Résidence XXXIX (5 à 6 logements jumelés ou en rangée) », « Résidence XXXX (5 à 6 logements jumelés ou en rangée) »;



« Résidence XIV (7 à 8 logements isolés) », « Résidence XV (7 à 8 logements jumelés ou en rangée) » et « Résidence XVI (plus de 8 logements variés) » et d'augmenter la hauteur maximale permise de 13 mètres à 17 mètres dans la zone d'utilisation résidentielle 9021-H-24;

- d'autoriser les groupes d'usages « Résidence XVI (plus de 8 logements variés) », « Commerce I (commerce associable à la résidence) » et « Espaces verts I (récréatif extensif – parcs et espaces verts) » et d'augmenter la hauteur maximale permise de 13 mètres à 17 mètres dans la zone d'utilisation résidentielle 9036-H-24;
- de réduire les marges avant et arrière minimales applicables dans la zone d'utilisation résidentielle 10039-H-21;
- d'autoriser la vente en gros de produits de la ferme dans la zone d'utilisation agricole 11002-A-04

(CP200629, art. 5, point 10.1, CP190826, art. 4, point 9.1, CP200626, art. 8, point 5.2, CP201109, art. 11, point 8.1, CP201214, art. 3, point 8.1, CP210222, art. 9, point 12.1, CP210125, art. 9, point 10.1, CP210412, art. 5, point 8.1, CP210510, art. 8)

A- Adoption du projet de règlement

B- Avis de motion

(Le territoire visé est situé en partie sur l'ensemble du territoire de la Ville, dans le district Providence, à proximité de l'intersection Bourdages Sud/des Seigneurs Ouest; dans le district Hertel-Notre-Dame, à proximité de l'intersection Girouard Ouest/Tellier; dans le district Douville, à proximité de l'intersection Laure-Conan/Jean-Noël-Dion; dans le district Saint-Sacrement, à proximité de l'intersection Laframboise/Derome; dans le district Yamaska, à proximité de l'intersection Yamaska/Hamel; et à proximité de l'intersection de Saint-Maurice/Rigaud; dans le district Cascades, à proximité de l'intersection de Saint-François/Marguerite-Bourgeoys; dans le district Douville, à proximité de l'intersection Charles-L'Heureux/du Caddy; et à proximité de l'intersection des Golfeurs/du Caddy; dans le district Saint-Thomas-d'Aquin, à proximité de l'intersection Rapide-Plat Nord/Joseph-Bistodeau et à proximité de l'intersection des Seigneurs Est/des Érables-Argentés)

42. Projet de règlement numéro 350-116 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 350 afin :

- qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation résidentielle 2224-H-13 fasse désormais partie des nouvelles zones d'utilisation résidentielle 2232-H-16, 2233-H-13, 2234-H-13, 2236-H-13, 2237-H-24 et 2238-H-16;
- de retirer le groupe d'usages « Résidence II (1 logement jumelé) » et les normes de lotissement pour un bâtiment jumelée dans la zone d'utilisation résidentielle 2224-H-13 modifiée (CP210222, art.9, point 12.2)

A- Adoption du projet de règlement

B- Avis de motion

(Le territoire visé est situé dans le district Douville, à proximité de l'intersection du Roland-Salvail/Gérard-Dupré)



43. Projet de règlement numéro 350-117 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 350 afin d'autoriser le groupe d'usages « Résidence VIII (3 logements jumelés) » dans la zone d'utilisation résidentielle 9010-H-12 (CP210426, art. 15, point 12.3)
- A- Adoption du projet de règlement
- B- Avis de motion
- (Le territoire visé est situé dans le district Douville, à proximité de l'intersection du Vert/des Golfeurs)
44. Projet de règlement numéro 629 modifiant le règlement numéro 260 relatif à la démolition d'immeubles en ce qui a trait aux immeubles visés (CP210510, art. 10)
- A- Adoption et dépôt du projet de règlement
- B- Avis de motion
45. Projet de règlement numéro 1600-246 modifiant le règlement numéro 1600 (circulation et stationnement) et modifiant le règlement numéro RM 330 en ce qui a trait aux avenues Pratte et Archambault et à la rue Dessaulles (CP210510, art. 13, point 7.1, 7.7 et 7.11)
- A- Adoption et dépôt du projet de règlement
- B- Avis de motion
46. Adoption du règlement numéro 627 autorisant des travaux municipaux de nouveaux pavages et de bordures en 2021 et un emprunt de 1 519 000 \$
47. Adoption du règlement numéro 628 autorisant des travaux de réfection du drainage et de pavage de l'avenue de l'Aéroport et un emprunt de 1 531 100 \$
48. Adoption du règlement numéro 1600-245 modifiant le règlement numéro 1600 (circulation et stationnement) en ce qui a trait au stationnement au pourtour de l'hôpital Honoré-Mercier, sur la rue Sicotte et sur l'avenue des Vétérinaires

## **Document déposé**

---

49. Liste des salariés non permanents embauchés par la Ville de Saint-Hyacinthe (en vertu de l'article 73.2 de la Loi sur les cités et villes)
50. Levée de la séance